

Comité exécutif

Projet d'ordre du jour

Vendredi 28 mars 2025 (14h00 – 16h15 CET)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

14h00 Mot de bienvenue de la Présidente, Yobana Bermúdez

14h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (30.01.25)

14h10 Points d'action

- État d'avancement des actions de la dernière réunion - informations

14h15 Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages

- Présentation de la nouvelle législation par un représentant de la Commission (DG ENV B3)
- Échange de vues

14h45 Composition de l'Assemblée générale

- Approbation des demandes d'adhésion :
 - Vereniging vlaamse visveilingen (VVV)

14h50 Groupes de travail

- Reportage de Julien Lamothe, Président du Groupe de travail 1
- Reportage de Pierre Commère, Président du Groupe de travail 2
- Reportage de Benoît Thomassen, Président du Groupe de travail 3

15h05 Planification des réunions

- Échange de vues sur la date, le lieu et l'organisation des réunions de septembre 2025

15h15 Représentation externe

- Compte rendu des réunions suivantes :
 - Groupe d'experts pour les marchés et le commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture (6 février 2025) par Pedro Reis Santos (Secrétaire Général)
 - Table ronde de haut niveau sur le Pacte européen pour les océans (21 février 2025) par Yobana Bermúdez (Présidente)
 - 5e Forum des Nations Unies sur les océans sur les aspects de l'ODD 14 qui touchent au commerce (3-5 mars 2025) par Pedro Reis Santos (Secrétaire général)
 - Observatoire de la chaîne agroalimentaire de l'UE (13 mars 2025) par Pedro Reis Santos (Secrétaire général)
- Préparation de la prochaine réunion des Inter-Conseils Consultatifs (8 et 9 avril 2025)



15h30 Pacte européen pour les océans

- Point sur l'évolution de la communication par Felix Leinemann (MARE A2)
- Échange de vues

16h05 Toute autre affaire

16h10 Résumé des points d'action

16h15 Fin de la réunion

DRAFT



Version annotée

Type	Article	Arrière-plan	But	Documents
Information	Règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages	Le 22 janvier 2025, le règlement relatif aux emballages et aux déchets d'emballages a été publié au Journal officiel et sera applicable à compter du 12 août 2026. Ce règlement prévoit des obligations en matière d'objectifs de réutilisation, la mise en place d'un système collaboratif de réutilisation, la responsabilité de la collecte et un système de traçabilité. Le MAC a élaboré un avis sur l'impact des objectifs de réutilisation.	Présentation de la nouvelle législation par un représentant de la Commission.	- Règlement
Information	Adhésion	Comme le prévoit le règlement sur la politique commune de la pêche, le MAC est composée de représentants de l'ensemble de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture (producteurs primaires, transformateurs, négociants, détaillants, syndicats) et d'autres groupes d'intérêt (ONG environnementales et de développement).	Décision relative à l'approbation de demandes d'adhésion récentes.	- Adhésion
Information	Groupes de travail	Sous la structure du MAC, il y a trois groupes de travail avec des domaines de responsabilité différents.	Rapport de chaque président sur les travaux des groupes de travail.	
Décision	Réunions	Dans le cadre du programme de travail, le MAC s'est engagé à tenir des réunions en septembre 2025. Le Secrétariat du CCRUP a exprimé son intérêt pour l'organisation d'une réunion conjointe de l'Assemblée générale le 16 septembre 2025, à Las Palmas, Gran	Échange de vues et décision éventuelle sur les dates, le lieu et l'organisation des réunions de septembre 2025.	

		Canaria. Le thème principal serait la situation du marché dans les régions ultrapériphériques.		
Information	Représentation externe	Le 6 février 2025, à l'invitation du MARE A4, le Secrétaire général a fait une présentation sur le rôle du MAC lors d'une réunion du Groupe d'experts des marchés et du commerce des produits de la pêche et de l'aquaculture. Le 21 février 2025, à l'invitation de la Commission européenne, le Président du MAC est intervenu lors de la Table ronde de haut niveau sur le Pacte européen pour les océans. Du 3 au 5 mars 2025, le Secrétaire général a participé au 5e Forum des Nations Unies sur les océans. Le 13 mars 2025, le secrétaire général a participé à une réunion de l'Observatoire de la chaîne agroalimentaire de l'UE, dont le MAC est officiellement observateur.	Rapports des différents représentants sur les réunions externes.	- Table ronde de haut niveau sur le Pacte sur les océans - Mandat - Groupe d'experts - Forum de l'Océan - AFCO
Information	Pacte européen pour les océans	Avec le Pacte européen pour les océans, la Commission européenne entend définir une vision pour une approche globale des politiques liées aux océans. L'objectif est d'assurer la cohérence de tous les domaines d'action de l'UE liés aux océans, en mettant l'accent sur le soutien à la résilience et à la santé des océans et des zones côtières, et en promouvant l'économie bleue. Par le passé, le MAC a participé à un dialogue de haut niveau sur le Pacte européen pour les océans. La communication devrait être publiée avant la Conférence des Nations Unies sur les océans de juin 2025.	Point sur l'élaboration de la communication par un représentant de la Commission	- Initiative - Mandat